

Laon, le

21 AVR. 2023

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Monsieur Marcel LECLERE

Président de la Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Maison de Pays – RD 1044

Hameau de Riqueval

02420 BELLICOURT

OBJET : Projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de SEBONCOURT

Vous m'avez notifié, par courrier en date du 01 mars 2023, le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de SEBONCOURT.

Cette procédure porte sur les points suivants du règlement :

- modification des articles UB6 et 1AU6 relatifs aux implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (suppression du recul maximum de 15 m pour les constructions d'habitations),
- modification des articles 11 relatifs aux toitures pour les zones UA, UB, 1AU et N (suppression de la taille maximale des lucarnes et suppression de l'interdiction de lucarnes rampantes ou retroussées).

Cela permettra d'adapter le règlement pour en faciliter son application.

Ce dossier appelle de ma part les remarques suivantes :

Concernant l'aspect extérieur des toitures, pour la zone UA, l'écriture de l'article 11 du règlement a bien été modifiée. Mais il faut également rectifier les dessins explicitant cet article. En effet, les représentations des lucarnes rampantes et retroussées restent barrées, donc interdites, alors qu'elles sont maintenant autorisées.

Les objectifs poursuivis s'inscrivent bien dans le cadre de la procédure de modification telle que définie aux articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme, je n'ai pas d'autre observation à émettre sur votre projet.

Le directeur départemental des territoires,


Vincent ROYER

Copie : Madame le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Affaire suivie par : Monique Vigneron
Tél. : 03 23 24 64 42
Mél. : ddt-ut-pact@aisne.gouv.fr
SUT / PACT